

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 8 AVRIL 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	15	15
Quorum 14		+ 5 pouvoirs

Date de convocation
26 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Marie-Agnès CRESPIE PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.

Absents : Angélique CHEVRE, Katty CLAYES TAHKBARI, Raynald INGELAERE, Pierre MARY, Pierre Frederic MAITRE, Pascale PETIT, Mickaël VAIRELLES.

Représentés : Simone DEVAUX pouvoir à Evelyne BOCQUET, Bruno LORILLERE pouvoir à Emmanuel PROVIN, Marie-José ROY-DECHANET pouvoir à Lucienne WOJTYNA, Isabelle VAN-RYSEGHEM pouvoir à Régis RENARD, Karine VEVERSCH pouvoir à Michel AUBRY.

Madame Lucienne WOJTYNA a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 15_08042025

N°15 : TARIFS MEDIATHEQUE
Rapporteur : Madame Anita DANGIN

Dans le cadre de la semaine de la Petite Enfance qui vient de s'achever et afin d'inciter les parents à faire découvrir la lecture et la médiathèque aux jeunes enfants, qui seront les futurs lecteurs et utilisateurs de demain, il est proposé d'instaurer la gratuité d'abonnement à la médiathèque pour les enfants jusqu'à 3 ans.

Pour rappel, les tarifs 2025 d'abonnement à la médiathèque sont les suivants :

- Abonnement annuel adulte :
 - Baralbins : 15.80 €
 - Extérieurs : 30.50 €
- Abonnement annuel enfant (-18 ans) :
 - Baralbins : 8.10 €
 - Extérieurs : 15.80 €
- Abonnement annuel Famille :
 - Baralbins : 30.50 €
 - Extérieurs : 59.00 €

Considérant l'avis favorable des commissions finances et ressources humaines, sports et loisirs et travaux du 31 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'instauration de la gratuité de l'abonnement annuel à la médiathèque pour les enfants jusqu'à 3 ans
- **DIT** que le tarif abonnement annuel enfant s'appliquera désormais aux enfants de 4 à 18 ans
- **DIT** que les tarifs applicables pour les abonnements 2025 demeurent inchangés

Fait à Bar-sur-Aube, le - 8 AVR. 2025

Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



Wojtyła
.....WOJTYŁA....., secrétaire de séance